



CONSEIL MUNICIPAL

EN VISIO-CONFERENCE

SEANCE DU 10 AVRIL 2021 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Mars 2021

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

Culture

02) Intégration à l'inventaire du Musée Sandelin d'un meuble de Gabriel VIARDOT acquis aux enchères

Le Musée Sandelin de la Ville de Saint-Omer, est labellisé Musée de France (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772) et doit de ce fait répondre aux missions fixées au livre IV du Code du Patrimoine. Le projet scientifique et culturel du musée Sandelin prévoit le réaménagement des salles d'expositions permanentes en deux parcours de visite. L'un de ces parcours, intitulé *Un palais, des collectionneurs*, a pour objectif de présenter l'histoire de la constitution de la collection à travers quelques grandes donations. L'une des salles sera consacrée aux collections asiatiques, constituées notamment de céramiques, d'estampes, de peintures, de tsubas, de masques ou encore de netsukes. Afin de présenter ces objets dans une ambiance adaptée, les musées de Saint-Omer ont acquis aux enchères un meuble dans le style Gabriel Viardot, Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ce meuble à l'inventaire du Musée Sandelin, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir.

Rapporteur : Mme L. SCHRIVE

03) Projet de création d'un nouveau jardin au Musée Sandelin – Convention de partenariat

Le jardin du musée Sandelin se présente actuellement comme une pelouse circonscrite par une rangée de buissons en fer à cheval. Le caractère sommaire de son aménagement détourne la plus grande partie du public de sa visite et lui fait notamment manquer le point de vue sur la superbe façade arrière. Il est proposé de repenser l'aménagement du jardin afin d'en faire un lieu incontournable du Musée, accueillant, offrant un cadre à la poursuite de la visite et susceptible d'abriter certaines manifestations du musée. Dans le cadre de ses objectifs de soutien à l'apprentissage et d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, la Ville de Saint-Omer s'est associée à l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du Pas-de-Calais pour intervenir au musée Sandelin afin de créer ce nouveau jardin. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UFA du Pas-de-Calais, et d'autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses y afférentes aux budgets communaux des exercices 2021 et 2022.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

Affaires Foncières – Cadre de Vie – Voirie - Marchés Publics

04) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – Fixation de reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62

La FDE 62 a modifié les modalités de reversement du produit de la TCCFE lors de son Conseil d'Administration du 17 Octobre 2020, dans les conditions et limites prévues à l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a fixé à 5% la fraction du produit de la taxe qui sera perçue et conservée par la FDE 62 sur le territoire des communes concernées, afin de couvrir les dépenses engagées. La fraction du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95% à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées. Il sera demandé au Conseil Municipal de fixer la fraction du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95%.

Rapporteur : M. F. SABLON

05) Rénovation du Monument aux Morts Place du 11 Novembre 1918 – Demande de subvention

Dans le cadre d'un projet de Rénovation (statue, socle, plaques marbrières) du Monument aux Morts Place du 11 Novembre 1918, la Ville de Saint-Omer souhaite s'inscrire dans le dispositif Régional de Soutien à la Rénovation des Monuments aux Morts et bénéficier de la subvention régionale sur la base du montant H.T des travaux. Il est sollicité une subvention dans le cadre du dispositif Régional de Soutien à la Rénovation des Monuments Historiques de 3 000 Euros soit 7,5 % du montant H.T. des travaux. Il sera demandé au Conseil Municipal de solliciter une aide de 3 000 Euros du Conseil Régional dans le cadre du dispositif Régional de soutien à la Rénovation des Monuments aux Morts, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2021.

Rapporteur : M. Cl. BOURDON

06) Mise en vente aux enchères des anciens bancs du jardin public

Le jardin public de la ville de Saint-Omer fête cette année ses 125 ans. Dans la perspective de cet événement une concertation publique a été réalisée en 2020 afin de déterminer les atouts et les attentes des Audomarois et des différents utilisateurs pour valoriser ce jardin. L'une des propositions mise en avant et retenue dans les conclusions de cette concertation consiste au remplacement du mobilier urbain vétuste (bancs et corbeilles de propreté). A l'occasion de ce remplacement de nombreuses personnes ont manifesté leur souhait de pouvoir acquérir un des anciens bancs du jardin public. Afin de répondre à cette demande, une trentaine de bancs, ceux dont l'état général permet encore une utilisation correcte, seront mis en vente aux enchères à l'Hôtel des ventes de Saint-Omer. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en vente aux enchères des anciens bancs du jardin public, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mise en vente aux enchères, et de décider d'inscrire la recette en résultant au budget communal 2021.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

07) Mise en place d'un Manager de Commerce de Centre-Ville

La revalorisation des fonctions économiques et de l'attractivité commerciale est l'un des enjeux prioritaires de la convention Action Cœur de Ville de Saint-Omer réaffirmée dans le cadre d'un avenant co-signé avec l'ensemble des partenaires du programme en décembre 2020. A ce titre, dans le cadre de l'accompagnement du Programme Action Cœur de Ville, L'Etat et la Banque des Territoires accompagnent le recrutement d'un manager de commerce de centre-ville pouvant venir en renfort des actions menées notamment par la Ville, l'Agglomération et l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Banque des Territoires apportera un soutien financier à hauteur de 20 000 € par an pendant 2 ans dans la limite de 80 % du coût du poste. Une convention établie entre la ville et la CAPSO fixera les modalités de gestion financières, le fonctionnement et les missions détaillées du poste. Il sera proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place d'un manager de commerce de centre-ville, et d'autoriser le Maire à signer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette opération.

Rapporteur : Mme M. VOLLE

08) Etude services numériques – Sollicitation de financement de la Banque des Territoires

La Ville de Saint-Omer souhaite poursuivre le développement des outils numériques afin de faciliter les démarches des habitants et usagers. Afin de mettre en œuvre ces ambitions, La transformation de la Ville numérique et de la modernisation de l'action publique sont par ailleurs des objectifs portés au niveau national dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville ou du Plan de Relance. Il est proposé d'engager une étude sur les services numériques. La réalisation de cette étude peut faire l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 50% par la Banque des Territoires au titre de la Convention Action Cœur de Ville de Saint-Omer. Le montant prévisionnel de cette étude est estimé à 15.000 € TTC. Il sera proposé au conseil municipal de valider la réalisation d'une étude relative aux services numériques, solliciter le co-financement de cette étude par la banque des territoires au titre du programme Action Cœur de Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Rapporteur : M. Ch. MOLIN

Finances

09) Mise en place de tarifs de location – Piste et vestiaires Vélodrome Jacques Anquetil

Considérant les demandes d'associations non-audomaroises pour la mise à disposition de la piste du Vélodrome Jacques Anquetil, il est proposé de mettre en place des tarifs de location pour cet équipement, vestiaires compris. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la fixation des tarifs pour la location du Vélodrome Jacques Anquetil.

Rapporteur : M. J. TRUANT

10) Actualisation de la régie de recettes - Cartes magnétiques de stationnement et boîtiers PIAF

Vu l'arrêté municipal n° 6253 du 10 juillet 2006 autorisant la régie « Vente de boîtiers PIAF et cartes de stationnement » à étendre ses prérogatives à la vente de télécommandes permettant l'accès aux bornes de l'Enclos Notre-Dame. Vu l'arrêté municipal n° 4882 du 13 août 2012 modifiant le mode de régie PIAF par l'utilisation et l'achat de PIAF nouvelle génération entraînant une réactualisation et une adaptation aux modes de paiements actuels. Vu la délibération n° 28 du 20 juin 2018, modifiant et actualisant la régie de recettes. Il sera demandé au Conseil Municipal d'actualiser la régie de recettes – Cartes magnétiques de stationnement et boîtiers PIAF.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

11) Vote des taux de la fiscalité – Année 2021

Il sera proposé à l'Assemblée Délibérante de voter les taux de la fiscalité directe 2021 et de fixer le produit de la fiscalité 2021.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

12) Bilan annuel d'exécution et ajustements pour l'opération réaménagement des espaces publics des 3 Places de l'hyper centre-ville et des rues qui les relient (tranche ferme et tranche conditionnelle) – AP/CP devenu Programme 100

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur plusieurs exercices à compter de 2017, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux des Places (tranche ferme : place Victor Hugo et place Pierre Bonhomme et tranche conditionnelle : place Foch). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du programme 100, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications présentées.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

13) Ouverture d'une opération travaux sur l'église Saint-Denis – Opération 300 – Travaux d'urgence de couverture et de charpente

Par délibération n° 21 du 19 Juin 2019, la ville de Saint-Omer a décidé de réaliser des travaux d'urgence de couverture et de charpente sur la Nef Centrale de l'église Saint-Denis. Avec le soutien de la DRAC, du Département et de la Région, l'opération urgente de sécurisation et sauvegarde de la toiture de l'église Saint-Denis (nef centrale) a pu être lancée le 9 septembre 2019, pour une durée initiale de travaux de 10 mois. Le montant de ces travaux, après attribution des marchés et avenant s'élève à : 1 565 833.91 €. (Travaux phase 1). Afin de sécuriser et de sauvegarder cet édifice classé monument historique, il y a lieu de procéder à une deuxième phase de travaux (phase 2). Le montant de ces travaux, après attribution des marchés s'élève à 2 979 603.85 € TTC. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la répartition des crédits du programme pour tenir compte de l'état d'avancement du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications présentées.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

14) Bilan définitif pour l'opération travaux pour le Théâtre – AP/CP

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2017, 2018 et 2019 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n° 43 du 20 Septembre 2016 de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour la rénovation du théâtre à l'italienne de l'hôtel-de-Ville. Lors de l'instauration de cette AP, le montant du marché initial (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissait à : 8 270 952.16 euros TTC. Il sera demandé au Conseil Municipal de Prendre acte du bilan définitif de l'AP/CP travaux pour le Théâtre.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

15) Bilan définitif pour l'opération travaux à la Cathédrale (effectuées en deux phases) – AP/CP devenu Programme 200

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n° 40 du 20 Septembre 2016, de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux effectués à la cathédrale. Lors de l'instauration de cette AP, le montant initial de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissait à : 7 768 563.83 euros TTC de 2016 à 2020. Il sera demandé au Conseil Municipal de Prendre acte du bilan définitif de l'AP/CP opération 200 travaux à la Cathédrale tranche ferme et tranche conditionnelle 1.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

16) Ouverture d'une opération programme de restauration Patrimoine Monuments Historiques – Opération 400

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP). Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2021 à 2026, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux sur la cathédrale Notre-Dame (nouvelles tranches de restauration), les menuiseries du Musée Sandelin, le mur d'enceinte de la Motte Castrale (réfection) et la Fontaine Sainte Aldegonde (balustrades). Le montant prévisionnel de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et diagnostics) s'établit à 6 000 000 € HT de 2021 à 2026, soit 7 200 000 € TTC. Il sera demandé au Conseil Municipal de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, et d'inscrire les crédits correspondants.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

17) Subventions aux associations versées sur l'exercice 2020

Seront soumises aux Elus les attributions de subventions aux Sociétés et Associations au titre de l'Exercice 2020.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

18) Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de Saint-Omer pour l'exercice 2020

Le compte de gestion 2020 de la Trésorerie de Saint-Omer sera soumis aux Elus. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

19) Election du Président de Séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-31 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à l'élection d'un Président de séance.

Rapporteur : M. le Maire

20) Vote du Compte Administratif 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 sera présenté à l'Assemblée Délibérante. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

21) Cessions et acquisitions effectuées au cours de l'année 2020

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et acquisitions mobilières et immobilières effectuées par la Ville de SAINT-OMER au cours de l'exercice 2020.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

22) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2020

La justification de la Dotation de Solidarité Urbaine et son bilan d'utilisation au titre de l'exercice 2020 seront produits à l'Assemblée Délibérante, conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

23) Affectation du résultat de l'exercice 2020

Enfin, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoyant d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020, au vu du compte administratif présenté par Monsieur le Maire et du compte de gestion établi par la Trésorerie de Saint-Omer, il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

24) Budget Primitif de l'exercice 2021

Actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance plénière du 13 mars 2021, le Budget Primitif de l'Exercice 2021 sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

25) Subventions aux Associations – Exercice 2021

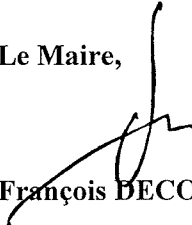
Seront soumises aux Elus les propositions d'attribution de subventions aux Sociétés et Associations au titre de l'Exercice 2021.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

26) Subventions supérieures à 23 000 € aux Associations – Conventions financières 2021

Seront soumises aux Elus les propositions d'attribution de subventions supérieures à 23 000 € aux Associations au titre de l'Exercice 2021.

Rapporteur : M. S. CAILLIAU

Le Maire,

François DECOSTER